

Commission Fédérale Sportive

Réunion du 7 mai 2008

Présents : Mmes SERVAGE - DELPEYROUX -
MM. ANDRE - ROMERO - MORIAUX

Excusés : Mme RENARD - M. COURTIN

Championnat de France et Trophée Coupe de France Enregistrement des feuilles de marque

NM2

26^{ème} journée N°702 - 705 - 720 - 726 - 729
¼ de finales aller 1 - 3 - 4

NM3

¼ de finale aller N°5
¼ de finale retour N°1 - 4
22^{ème} journée N°1535

NF1 N°213 - 217 à 224 sauf 219

NF2 N°701 - 703 - 704 - 716 - 720 - 723

NF3 N°1031

NF2 ¼ de Finales Aller

Nice	79	SIG Strasbourg	79
Furdenheim	68	US Laveyron	67
Ifs	71	Colomiers	75
Val de Loire	37 65	USVO	66

Ligue Féminine

Play Off ½ finales aller

Bourges	72	Villeneuve d'Ascq	44
USVO	66	Lattes Maurin	68

Challenge Round ½ finales aller

St Clermontois	74	Challes	66
Aix en Provence	58	Tarbes	58

Challenge Round ½ finales retour

Challes	75	Stade Clermontois	78
Tarbes	69	Aix en Provence	60

NF3 ¼ et ½ finales à Argenton

¼	USM Saran	75	Puilboreau	47
	Av Rennes	71	St Amand	77
½	Av Rennes	88	Puilboreau	61
	St Amand	69	USM Saran	86

Classement :

1er USM Saran - 2ème St Amand - 3ème A. Rennes - 4ème Puilboreau

NF3 ¼ et ½ finales à Châteauroux

¼	CA Brive	91	Strasbourg RC	98
	Castelnau	89	Challes les Eaux	81
½	CA Brive	92	Challes les Eaux	76
	RC Strasbourg	60	Castelnau	63

Classement :

1^{er} Castelnau – 2^{ème} RC Strasbourg – 3^{ème} CA Brive – 4^{ème} Challes les Eaux

Minimes 10^{ème} journée

Groupe A N°172

Groupe B N°364 – 380

Cadets Groupe B

6^{ème} journée N°141 – 142

OUVERTURE DE DOSSIERS

Dossier N°163 – LA SEGUIGNIERE

Suite au contrôle à posteriori des obligations sportives définies dans l'article 1 des règlements particuliers qui régissent la compétition du championnat de France dans lequel votre association était engagée, nous vous informons que la Commission Fédérale Sportive a constaté que vous n'êtes pas en conformité. Votre équipe NM3 n'est pas couverte par le nombre d'équipes minimum requis.

DOSSIER TRAITÉ

Dossier N°150 – DENEK BAT URCUIT

Championnat de France de NM2 poule BN°714 du 25 av ril 2008

Votre groupement sportif a été sanctionné d'une pénalité financière de 100 € pour non-participation effective d'un joueur de moins de 21 ou 23 ans.

Après vérification de la feuille de marque, il s'avère que le marqueur a commis une erreur (numéro de licence 3820200 au lieu de 3890200 pour le joueur GROS DESORMEAU M.). En conséquence, la pénalité financière est annulée.

Demande d'autorisation de rencontres internationales

BC ARDRES du 10 au 12 mai 2008

Angleterre – Belgique – Bosnie – Bulgarie – Croatie – Grèce – Irlande – Lituanie – Luxembourg – Monténégro – Pologne – Serbie – Slovénie – Suisse

TAIN TOURNON du 9 au 11 mai 2008

EASO San Sebastian – Tiber de Rome – Fortitudo Bologne – Kolbe de Turin – OSVIT SIBENKA Sibenk

COMITE DU NORD du 20 au 22 juin 2008

Sélection Luxembourgeoise – Belgique

AL DE LAGARRIGUE du 28 juin au 5 juillet 2008 en Espagne.

VAULX BC les 24 et 25 mai 2008

Espagne – Allemagne - Suisse

Ligue de la Réunion du 28 juillet au 2 août 2008 aux SEYCHELLES